

Résumé d'évaluation

Projet « Initiative Petites Îles Durables »

Multi-pays : Océan Indien, Afrique de l'Ouest, Méditerranée

Thématique : **Biodiversité**

Évaluateur : **Laurent Boutot (LBO-Environnement) et Oréade-Brèche**

Date de l'évaluation : novembre 2021 à juin 2022

Données clés de l'appui FFEM

Nom du projet : Initiative Petites Îles Durables

Numéro de projet : CZZ 2102

Montant du financement FFEM : 1,65 M €

Date d'octroi : 12 mai 2016

Durée : 5 ans (2016-2021)

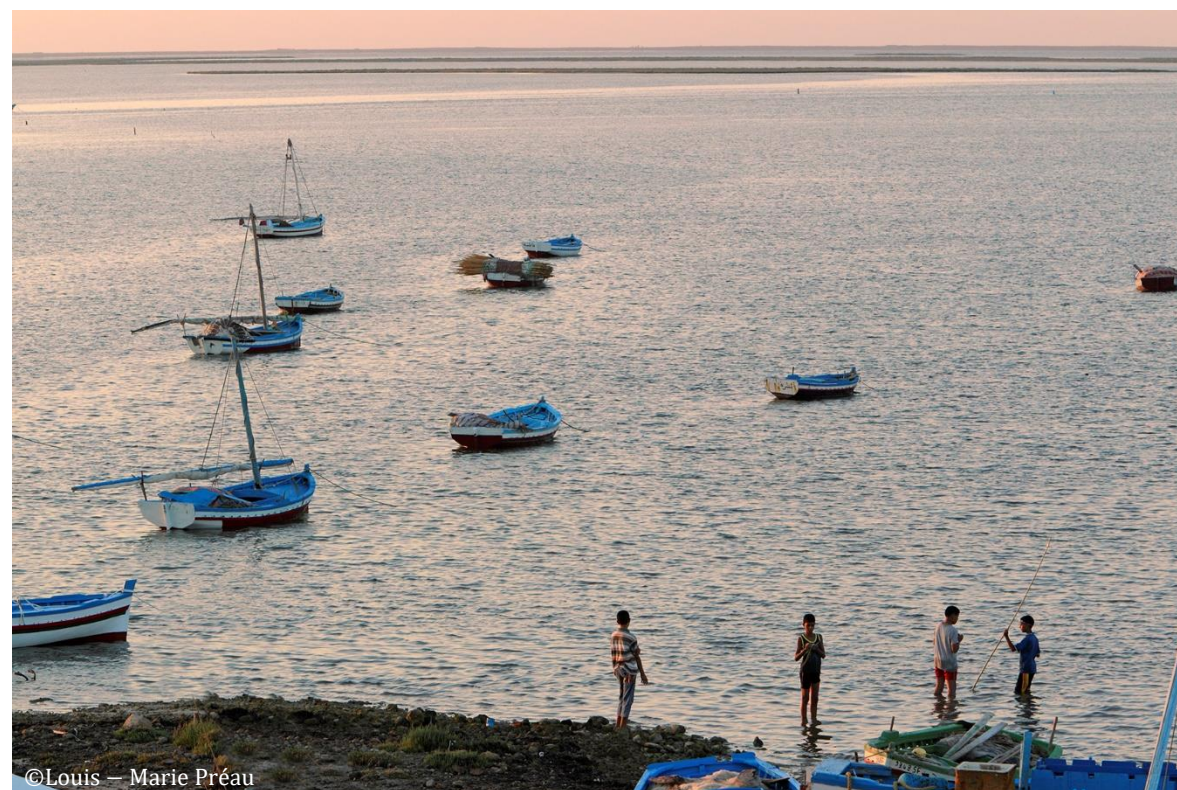
Contexte

Le projet « Initiative Petites Îles Durables » avait pour vocation d'accompagner les petites îles (de moins de 150 km² et complètement séparées du continent à marée basse), à préserver et gérer durablement leurs ressources naturelles. Le projet visait à répondre aux besoins d'accompagnement et d'échanges entre gestionnaires de ces territoires, pour initier, encourager, valoriser les démarches de préservation et de gestion durable des ressources naturelles sur les petites îles, dans une logique de renforcement de la coopération et de la solidarité entre les îles.

Intervenants et mode opératoire

Pendant la phase « projet », la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'essentiel de la maîtrise d'œuvre a été assurée par le Conservatoire du Littoral, mettant notamment à disposition un assistant technique pour coordonner les activités du Secrétariat de l'Initiative. Il a été appuyé par un Comité Technique et de Validation, constitué de partenaires techniques et scientifiques. L'association SMILO a été créée en début de phase pilote, destinée à porter à terme l'Initiative. Elle a pris progressivement à son compte la maîtrise d'œuvre du projet.

La supervision du déroulement du projet était sous contrôle d'un comité de pilotage, impliquant des représentants des bailleurs, dont le FFEM, et des membres élus par l'Assemblée Générale de l'Initiative (futur CA de l'association).



Objectifs

L'Initiative « Petites Îles Durables » a pour objectif de répondre aux besoins d'échanges et d'accompagnement des gestionnaires de ces territoires, pour initier, encourager et valoriser les démarches de préservation et de gestion durable des ressources naturelles sur les petites îles, dans une logique de renforcement de la coopération et de la solidarité entre les îles.

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place une « Banque d'Initiatives », dédiée au partage des bonnes pratiques adaptables et reproductibles aux milieux insulaires (OS1)
- Créer et animer un réseau multi-acteurs international engagé dans la gestion durable des territoires insulaires (OS2)
- Mettre en œuvre et tester la pertinence de la démarche de labellisation « Petites Îles Durables » (OS3) pour ensuite la pérenniser (OS4)

Appréciation de la performance

Pertinence

La pertinence du projet dans son ensemble est acquise et reconnue par la plupart des acteurs interrogés. Elle a été renforcée en cours de projet par la mise en œuvre de plusieurs actions non prévues initialement (catalogue d'actions concrètes, cartographie des acteurs, dispositif d'appel à projets SSPI). L'accès au label et la géographie d'intervention du projet sont également jugés pertinents mais pourraient gagner à être repensés (critères, extension de la zone...).

Cohérence

Les différents projets portés par SMILO sont cohérents entre eux en termes de thématiques et de géographies et participent à une même logique au service de l'amélioration de la gestion durable des petites îles. Les 20 projets que porte aujourd'hui SMILO lui apportent une certaine assurance de pérennité financière à moyen terme, mais les « petits » projets (entre 4 et 50 K€) ne paraissent pas pertinents à mobiliser en termes de rapport temps passé/bénéfice. Les moyens humains et financiers prévus initialement ont été correctement dimensionnés.

Efficacité

Le projet est globalement efficace par rapport aux résultats attendus. La banque d'initiatives est bien mise en place mais certaines réalisations sont incomplètes (vidéos, fiches pédagogiques, certaines traductions...). Le réseau a été créé et fonctionne. Le label a été testé sur plusieurs îles-pilotes. Le « Fonds pour les îles » (FPI) a financé avec succès 11 actions et le dispositif SSPI a permis la réalisation de 7 actions. Le dispositif de suivi pourrait toutefois être amélioré.

Efficience

L'efficience du projet est bonne grâce au dispositif de gouvernance mis en place (AG, CA, Secrétariat, Commission d'évaluation). Cette gouvernance repose en grande partie sur l'équipe du Secrétariat de SMILO, disposant d'une bonne capacité d'adaptation des activités aux circonstances (recherche de financement pendant la pandémie...). L'augmentation du nombre d'îles dans l'initiative doit amener à une réflexion sur le suivi et l'organisation du dispositif.

Impact

Le peu de recul depuis la mise en place du projet rend difficile l'identification des impacts du projet au-delà des résultats attendus, notamment en raison du nombre encore limité d'îles concernées par SMILO. Certains impacts ont toutefois été identifiés en termes de renforcements des capacités localement et d'image et influence à l'échelle de l'association.

Viabilité/durabilité

Si des avancées significatives ont été réalisées en termes de pérennité (stabilisation de l'équipe de l'association, mobilisation de nouveaux fonds, appropriation par les acteurs locaux...), l'association créée en début de projet est encore jeune et nécessiterait un accompagnement complémentaire afin d'asseoir son développement. Une croissance mal maîtrisée de SMILO et du projet de manière générale menacent la durabilité du projet, tant au niveau du modèle économique que de l'adaptation des instances à ce changement d'échelle possible.

Valeur ajoutée de l'appui FFEM

Le Label Îles Durables a encore une notoriété limitée à l'extérieur du projet. Il est néanmoins reconnu et apprécié des bénéficiaires dans les îles, pour lesquels il représente une vraie plus-value, autant en termes d'apport matériel pour la mise en place d'actions de terrain que de notoriété à leur échelle pour accéder notamment à d'autres financements. Enfin, le financement du FFEM a eu un effet de levier certain par la capacité de lever de nouveaux fonds significatifs, autant au niveau de SMILO que des bénéficiaires du FPI et du SSPI.

Recommandations

Les pistes d'amélioration pour le montage de futurs projets intervenant selon les mêmes modalités sont décrites ci-dessous :

- Définir des objectifs explicitement orientés vers la protection de la biodiversité et le développement durable des petites îles.
- Adapter certains critères d'accès à la labellisation (surface min., absence de pont...) ainsi que l'amélioration de certains points clés du processus (durée de validité, validation par le CA de l'entrée d'une nouvelle île...).
- Définir une stratégie d'évolution du projet permettant de maîtriser sa croissance de manière progressive, passant par le renforcement de l'action dans les zones d'intervention préexistantes puis progressivement dans de nouvelles zones.
- Renforcer les partages d'expériences entre les îles du réseau, en particulier par l'organisation d'échanges plus fréquents à l'échelle sous-régionale.
- Engager une adaptation du dispositif de labellisation par (i) l'amélioration/ de certains points clefs du processus ; (ii) la simplification du dispositif d'évaluation et de certification du label ; (iii) l'éclaircissement des règles encadrant l'interventions des rapporteurs de la Commission d'évaluation.
- Améliorer la valorisation des informations diffusées par le projet.
- Améliorer la gouvernance du projet dans les îles, notamment en veillant à ce que le Comité insulaire devienne bien l'instance de référence en termes de gestion durable de l'île.
- Bien maîtriser les frais administratifs et de personnel du projet à moins de 40% du budget total.
- Accompagner ce type d'initiative suffisamment longtemps sur le plan financier comme technique et institutionnel pour permettre le changement d'échelle (de l'association SMILO ici).
- Améliorer le dispositif de suivi des îles via des chargés de mission par sous régions, la définition d'indicateurs techniques pertinents ou le conditionnement du paiement des subventions et/ou du maintien de label par la fourniture de ces données.

